S'INSCRIRE

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les ménages des communes de l'intercommunalité. Il est soumis à condition pour les professionnels. Il se fait avec une carte d'accès qui doit être présentée à chaque passage.

Pour faire une carte d'accès

- Vous devez vous rendre en déchetterie - 1541 route de la Sône à Villes sur Auzon, lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 16h30, mercredi de 9h00 à 11h30 & 14h00 à 16h30 avec les documents suivants :
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
  - Une pièce d'identité

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

S'inscrire auprès de la déchetterie au 04 90 70 08 92 en donnant, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et la liste des encombrants à débarrasser.
Les objets doivent être déposés en dehors des habitations à 8h00 le matin du jour de ramassage soit en limite de la voie publique, soit dans un lieu accessible au véhicule.
Attention les agents ne peuvent en aucun cas pénétrer sur une propriété privée.

Conditions :

- Seuls les objets de moins de 50 kg seront collectés à raison de 6 objets maximum par famille et par collecte.
- Ne pas avoir de véhicule adapté aux objets volumineux

RESTRICTIONS CONCERNANT LES PROFESSIONNELS

- L'accès à la déchetterie n'est pas autorisé aux professionnels le samedi.
- Le volume des dépôts est limité à 1m³ par semaine.

NOUS TROUVER

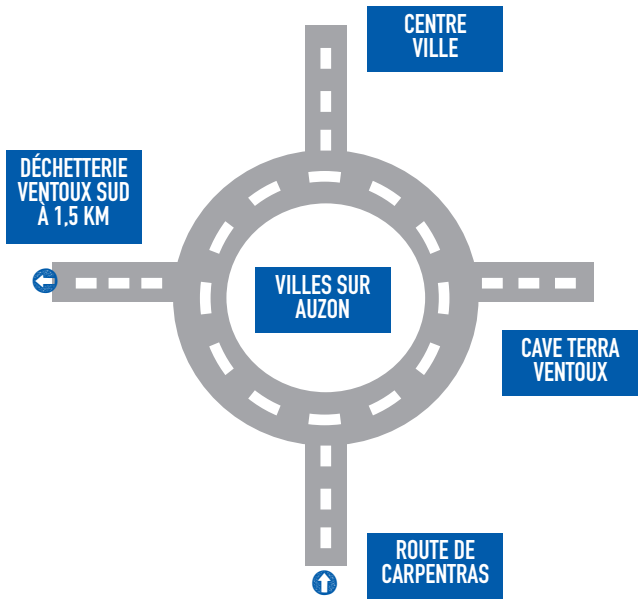

OUVERTE 6J/7
Fermée dimanches & jours fériés.

- **JANVIER À MAI ET SEPTEMBRE À DÉCEMBRE**
  Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h00 à 16h50
  Mercredi et samedi : 9h00 à 11h50 & 14h00 à 16h50
- **JUIN, JUILLET & AOÛT**
  Lundi au samedi : 7h00 à 13h50

L'autorité territoriale peut modifier les horaires d'ouverture de la déchetterie. Les communes membres de la CCVS seront informées de ce changement dans les plus brefs délais. La déchetterie pourra également être fermée à titre exceptionnel en raison de formation des agents.

Se renseigner sur les heures d'ouverture
04 90 70 08 92 ou 04 90 61 78 85.

CCVS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VENTOUX SUD

GUIDE PRATIQUE DÉCHETTERIE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX SUD

T. 04 90 70 08 92
PLUS D'INFORMATIONS WWW.CCVS84.FR

1541 Route de la Sône - 84570 Villes sur Auzon
accueil.dechetterie@ccvs84.fr

DÉCHETS ADMIS

ENCOMBRANTS — tapis, poussettes

DÉBLAIS / GRAVATS — Brique, béton, carrelage, pierres, rochers

CARTONS — Type emballages de meubles & d'électro-ménager

MÉTAUX — Tout matériel en métal

DÉCHETS VERTS — Branches, bois d'élagage < à 30 cm de ϕ, tonte, pas de souches

DEEE — Appareils d'équipements ménagers : frigo, cuisinière...

BOIS — Palettes, bois de construction...

PNEUMATIQUES — Sans les jantes - véhicules de tourisme & moto non découpés

BOUTEILLES DE GAZ — Grosse ou petite capacité

MOBILIER — Meubles, lits, tables, meubles de jardin

PILES — Tous types de piles

BATTERIES — De véhicules de tourisme

LAMPES — Lampes & néons recyclables

HUILES DE VIDANGE — Huile usagée provenant de véhicules de particulier

HUILES DE FRITURES — A ne pas mélanger avec d'autres huiles

RADIOGRAPHIES — Sans enveloppe & sans compte-rendus

CARTOUCHES ENCRE — D'imprimantes & autres

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES — Peintures, solvants, produits chimiques...

Et aussi

BRICOLAGE, JARDINAGE THERMIQUE — **SPORT & LOISIRS** — **JOUETS** — **COUETTES & COUSSINS** — **TEXTILE**

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

MORMOIRON

- Route de Flassan
- Sapeurs Pompiers
- Les Ecoles
- Route St Pierre de Vassols
- Lac des Salettes
- Place du Clos Quartier la Brèche

MALEMORT DU COMTAT

- Lotissement les Jardins de Yann
- Les Ecoles
- Services Techniques
- Salle des fêtes

VILLES SUR AUZON

- Quartier de l'Eglise
- Le Stade
- Camping Municipal
- Déchetterie aire extérieure
- Déchetterie aire extérieure
- Camping Verguette Accès réservés campeurs

MÉTHAMIS

- Cimetière
- Les Bastides

BLAUVAC

- St Estève
- Cimetière

VERRE — PAPIER — EMBALLAGES — TEXTILE — CARTONS — CARTONS

DÉCHETS NON ACCEPTÉS

LES PNEUS DE VÉHICULES AGRICOLES, POIDS LOURDS ET VÉHICULES DU GÉNIE

La déchetterie n'est pas apte à stocker et à évacuer ce type de pneumatiques.
Des filières de récupération existent.

LES PLAQUES DE TOITURE EN AMIANTE/CIMENT

Pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante, la Communauté de Communes Ventoux Sud est en mesure de vous fournir une liste de prestataires privés susceptibles d'effectuer ce type d'opération.

NE SONT PAS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE

- les cadavres d'animaux
- les épaves automobiles
- les plastiques agricoles
- les déchets explosifs
- les extincteurs
- les ordures ménagères

QUELQUES CONSEILS POUR FACILITER VOTRE VISITE

- à la maison, triez vos déchets, vous gagnerez du temps et faciliterez la fluidité du trafic,
- roulez à 5km/h dans l'enceinte de la déchetterie,
- arrêtez votre moteur sur les quais,
- balais & pelles sont à votre disposition pour nettoyer les quais après votre passage.

AFIN D'ÉVITER QUE LES DÉCHETS NE S'ENVOLENT SUR LA ROUTE, IL EST OBLIGATOIRE DE METTRE UN FILET SUR VOTRE REMORQUE.

Au vu des nombreuses incivilités relatives aux dépôts sauvages constatés sur le territoire, il est important de rappeler que conformément aux articles R63-1 et R635-8 du code pénal, les dépôts sauvages sont punis d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

Mis à jour le 16 février 2024.